



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Octobre 2020



Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

« Un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent. Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture française au sein de l'Union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.

La France est la première puissance agricole européenne ; c'est un atout considérable et nous devons tout mettre en œuvre pour assurer notre souveraineté alimentaire.

Cette collecte de données a pour objectif de servir au mieux l'ensemble de nos concitoyens, au premier rang desquels les exploitants, auxquels s'adresse l'éventail de nos politiques publiques. »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du recensement agricole à Mayotte

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, débute à Mayotte dès le mois d'octobre. Les 11 842 ménages et exploitations agricoles estimés sur Mayotte sont concernés.

D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et ses exploitants.

Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

L'édition 2010 a par exemple permis de tirer plusieurs enseignements sur l'agriculture à Mayotte :

- 55% du territoire est exploitable pour l'agriculture mais un tiers est réellement cultivé
- Près d'un tiers de la population est agricole. Une population jeune mais vieillissante qui est majoritairement pluri-active et féminine
- Dominance des systèmes de culture traditionnels (92% des surfaces cultivées sont occupées par des cultures vivrières et fruitières) sur de très petites surfaces (0.45 Ha en moyenne)
- Montée en puissance des filières maraichage et élevage qui concentrent l'essentiel des projets de création d'activité

Les agriculteurs sont invités à se rendre aux permanences de leur commune afin de réaliser directement le questionnaire ou prendre rdv avec leur enquêteur le cas échéant. Ce questionnaire détaillé durera 1H30 environ.

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

Le recensement agricole c'est simple et rapide.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.recensementagricole2020.fr

Contact Presse :

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Service de l'information statistique et économique (SISE)

Rue Mariazé, BP 103, 97600 Mamoudzou

Philippe EMERY

02.69.61.91.01

sise.daaf976@agriculture.gouv.fr

communication.daaf976@agriculture.gouv.fr



Tout savoir sur le recensement agricole

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française.

En France, le RA2020 portera sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont **11 842 ménages et exploitations agricoles à Mayotte**.

✓ Qui est concerné ?

Toutes les exploitations agricoles sont invitées à répondre à ce recensement.

Une seule personne sur chaque exploitation est invitée à répondre à l'enquête : c'est en général le ou la chef(fe) d'exploitation. Les chef(fe)s d'exploitation dont l'activité agricole n'est pas l'activité principale sont également concernés.

✓ Quand et comment aura-t-il lieu ?

A Mayotte, la collecte des données se déroulera entre octobre 2020 et avril 2021. Chaque agriculteur est invité à se rendre à la permanence de sa commune afin de réaliser directement le questionnaire ou prendre rdv avec son enquêteur le cas échéant. Ce questionnaire détaillé durera 1H30 environ.

✓ Quelles seront les questions ?

L'objectif du recensement agricole 2020 est de connaître les productions des exploitations, avec la description des superficies cultivées et des cheptels présents sur l'exploitation, ainsi que les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre. Des questions porteront également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité et ou environnementales), sur la diversification des activités et sur les modalités de commercialisation des produits.

✓ Qui organise ce recensement ?

Tous les dix ans, le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation réalisent le recensement de toutes les exploitations agricoles françaises. Cette opération répond à un règlement européen.

Tous les États membres doivent le réaliser à la même période, sur la base des mêmes concepts, permettant d'obtenir des données comparables. Toutefois, les spécificités de l'agriculture mahoraise sont prises en compte dans le questionnaire (« jardin mahorais »), à l'image des autres DOM.

QUAND LE RECENSEMENT AGRICOLE A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

1892...
1929...
1955...

Le recensement de l'agriculture a déjà une longue histoire. Ainsi, en 1892 puis 1929, des premières opérations de recensement ont été conduites à partir d'estimations communales.

Il faut toutefois attendre **1955** pour que soit réalisé le **premier recensement général de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels** auprès des exploitants. Les suivants ont eu lieu à peu près tous les dix ans : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010.

✓ Que deviendront les données collectées ?

Le recensement agricole est une opération statistique obligatoire. Les données individuelles collectées sont confidentielles et seront utilisées à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les résultats du recensement agricole seront mis à disposition de tous, sur le site **Agreste**, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux appréhender l'agriculture française dans sa diversité, en termes de filière, de territoire, d'organisation... Les données collectées restent anonymes. Les enquêteurs sont tenus au secret professionnel, sous peine de sanction.

Au-delà de publications nationales, les résultats des recensements peuvent être diffusés sous forme de cartes ou de tableaux, à l'échelle régionale, départementale, communale ou encore cantonale, offrant ainsi une connaissance fine et localisée de l'agriculture.

LES MODALITÉS DU RECENSEMENT VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?

Le recensement est une opération obligatoire, répondant à un **règlement européen**, et tous les **États Membres** doivent le réaliser à la même période.

Un socle commun d'informations établies sur la base de concepts définis dans le règlement européen doit être transmis à Eurostat

par l'ensemble des pays. Cependant, chacun peut également décider de collecter, dans le cadre de cette opération, des informations complémentaires afin de répondre à des besoins nationaux.

Les pays sont également libres de choisir les modalités de collecte des informations

demandées (questionnement par Internet, par téléphone, en face-à-face, mobilisation de sources administratives pour certaines questions...), dès lors qu'ils sont en mesure de garantir la qualité des données obtenues et le respect du calendrier de **remontée des données au niveau européen**.



À quoi cela sert concrètement ?

Les recensements, décennaux et exhaustifs, fournissent une photographie très précise du monde agricole sur tous les territoires de la métropole et des départements d'Outre-mer, et sur toutes les filières de productions végétales ou animales, y compris les plus petites, telle que l'apiculture par exemple.

Le recensement agricole fournit également des données essentielles pour mesurer le poids de l'agriculture française au sein de l'Union européenne. Ces données de base, complétées tous les 3 ans environ par celles des enquêtes intermédiaires de « Structure », permettent de contribuer à l'évaluation des politiques européennes et nationales d'aides aux exploitations.

Pour tous les acteurs du monde agricole, **le recensement constitue ainsi un socle de références pour les 10 ans à venir** dans de nombreux domaines :

- nombre, taille et types d'exploitations, notamment pour évaluer les dispositifs régionaux de maîtrise des concentrations foncières et de promotion des installations ;
- niveau de formation des agriculteurs et organisation du travail agricole, notamment pour faire évoluer les politiques sociales et de formation en agriculture ;
- estimation localisée des besoins d'irrigation, notamment pour mieux appréhender les risques futurs liés à une pénurie d'eau
- modes de commercialisation des productions, notamment pour évaluer le développement local des circuits courts ;
- productions sous signe de qualité, pour évaluer les politiques de croissance de la valeur ajoutée dans le cadre des plans de filières ;
- localisation des cheptels pour organiser la répartition des moyens de contrôle et de surveillance sanitaire des élevages.

Les premiers résultats du recensement agricole seront disponibles fin **2021**.

Les données complètes seront envoyées à l'office statistique européen, Eurostat, en mars 2022.

Des publications seront réalisées par le service de la statistique et de la prospective, tandis que les fichiers de données seront transmis aux chercheurs intéressés.

LES CHIFFRES CLÉS

Le recensement agricole, une opération décennale qui mobilise des moyens importants

450 000 exploitations agricoles interrogées dont **30 000** en Outre-mer

1 dispositif d'assistance complet pour accompagner les répondants

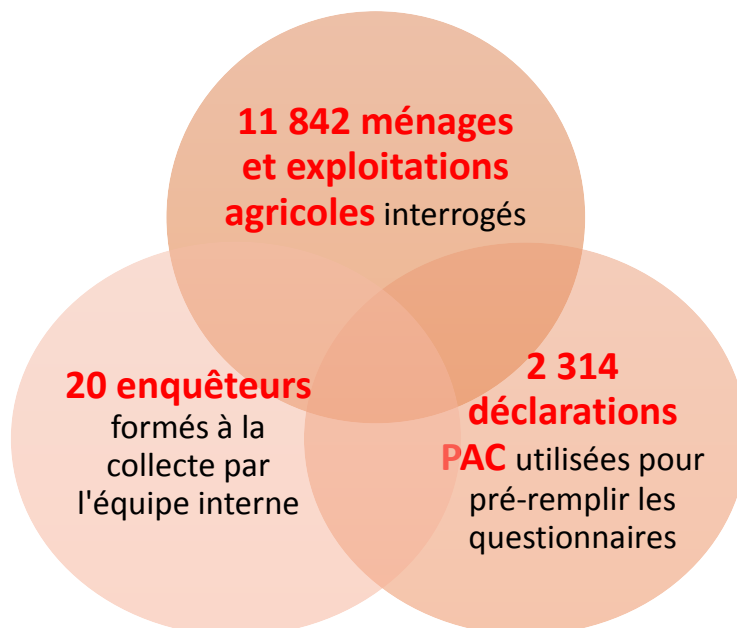
1 500 enquêteurs formés pour accompagner la collecte

335 000 déclarations PAC correspondant à **9,8 millions** de parcelles agricoles utilisées pour pré-remplir les questionnaires

3 plateaux téléphoniques pour accompagner et compléter la collecte par internet

+ 100 agents mobilisés dans les services de l'État, y compris en région et Outre-mer, pour conduire l'opération

A MAYOTTE...



GRAPH'AGRI 2019

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques les plus significatives dans les domaines de **l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires**.

La publication présente, au travers d'une succession de thèmes, **une synthèse des dernières informations disponibles**. Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région, ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document figurent des données de comparaison entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFraIntegral/detail/>

LES MISSIONS DU SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE (SSP)

Le **SSP**, au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, produit des statistiques, des études, des évaluations et des travaux de prospective sur les champs de compétence du ministère : agriculture, forêt, territoire, alimentation, pêche et industries agroalimentaires.

Le SSP poursuit deux missions principales : élaborer et diffuser de l'information statistique et des études d'une part ; participer à la conception et l'évaluation des politiques publiques d'autre part.

Le SSP publie les statistiques issues de ces données sur le site internet **Agreste**.

Le SSP constitue, avec les **services régionaux de l'information statistique (Srise)** au sein des Draaf, le service statistique ministériel de l'Agriculture, qui forme, avec **l'Insee et les 15 autres services statistiques ministériels**, le service statistique public. Cette organisation résulte de la loi du 7 juin 1951, qui fixe l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

En tant que membre du service statistique public, le SSP exerce ses missions dans un **cadre déontologique strict** : respect de la charte des SSM et du « Code des bonnes pratiques de la statistique européenne ».

11 842
exploitations et
ménages
agricoles
(estimations 2017)



1/3 de la
population
Une forte
pluriactivité

Enseignement
agricole

3 établissements
au centre et au
nord



563 élèves
+ 34% depuis
2019
(DAAF, 2020)

Un territoire
contrasté



- N-O : Erodée/pentue
- Centre : Grenier agricole
- N-E : Urbain
- Croissant bananier
- Sud : Reserve forestière

19% du territoire
est cultivé



0.45 Ha en
moyenne avec **2/3**
des surfaces en
pente et jusqu'à
40 espèces
cultivées
simultanément
(RA* 2010)

*Recensement Agricole

*Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales

LA FERME MAYOTTE

Productions
animales



21 millions
d'oeufs/an
(DAAF, 2019)

Entre
460 L/an
(zébu) et
2 400 L/an
(croisée)
(DAAF, 2018)



250 à 500 t
estimées de
boeuf local/ an
(DAAF, 2018)



375 kg/an
(DAAF, 2019)

Cheptel



17 150
bovins

3 850
exploitations



12 600
ovins/caprins
2 200
exploitations



2 000 élevages
de volailles
traditionnels
et **150**
modernes

(RA* 2010)

Productions
végétales



92% des
surfaces
en vivrier

Des fruitiers
sur **84% des**
surfaces



130 Ha
Maraichage

Des cultures
associées sur
84 % des surfaces

(RA* 2010)

PAPAM*



- 60% des
surfaces
en 20 ans

Soutien à la
filière et
subsistance de
170 Ha

(RA* 2010)

Pour en savoir plus :

Site internet dédié du Ministère de de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>

Site internet dédié de la DAAF de Mayotte :

<http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2020>

Kit de communication :

<https://agriculture.gouv.fr/campagne-recensement-agricole-kit-de-communication>



#RA2020
recensementagricole2020.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR